



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mai 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions
spécialisées et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**Informations présentées par les institutions spécialisées
et les autres organismes des Nations Unies
sur leurs activités en ce qui concerne l'application
de la Déclaration**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	2
A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	2
B. Fonds monétaire international	3
C. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	4
D. CNUCED	5
E. Programme des Nations Unies pour le développement	6
F. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	7
G. Organisation mondiale de la Santé	8

* E/2010/100.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2009/33 du 31 juillet 2009, le Conseil économique et social a prié son président de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux à propos des questions soulevées dans cette résolution et de lui faire rapport à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 64/99 du 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome, de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Dans la même résolution, elle a félicité le Conseil économique et social de ses délibérations et de sa résolution sur la question et l'a prié de continuer d'envisager, en consultation avec le Comité spécial, des mesures appropriées pour coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée.

3. Les 16 territoires ci-après relèvent du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou. Les informations présentées en réponse à une demande adressée aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives aux territoires non autonomes sont récapitulées ci-après.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. D'après les renseignements fournis, plusieurs institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ont, au cours de la période considérée, continué à fournir une assistance aux populations des territoires non autonomes, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial.

5. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), important organisme d'assistance, a continué de financer un certain nombre de projets d'aide exécutés en collaboration étroite avec d'autres institutions et organismes.

A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

6. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a indiqué avoir appuyé, au cours de la période considérée, les efforts des divisions et

des services des pêches des pays et territoires insulaires du Pacifique visant à mettre en œuvre une approche écosystémique de la gestion des pêches. À ce titre, elle a organisé, en collaboration avec le secrétariat de la Communauté du Pacifique, un atelier régional sur l'approche écosystémique de la gestion des pêches côtières dans les pays insulaires du Pacifique, qui s'est tenu à Nadi (Fidji) du 17 au 21 novembre 2008. Un atelier sous-régional sur l'approche écosystémique de la gestion des pêches côtières en Micronésie a eu lieu à Guam du 30 mars au 3 avril 2009.

7. À l'occasion de ces réunions, la FAO et le secrétariat de la Communauté du Pacifique ont élaboré, en coopération avec the Nature Conservancy, des directives relatives à une approche écosystémique communautaire de la gestion des pêches. Ces directives devraient être largement utilisées dans le Pacifique, notamment à Guam, en Nouvelle-Calédonie et dans les Samoa américaines, territoires auxquels la FAO a fourni, à leur demande, des publications techniques sur les pêches et l'aquaculture.

8. Les travaux que mène la FAO dans le domaine de la production agricole durable ainsi que de l'intensification et de la diversification de l'agriculture sont également pertinents face aux problèmes qui se posent aux territoires non autonomes. À cet égard, le soutien fondé sur des politiques reposant sur des approches écosystémiques qui intègrent des stratégies d'adaptation, d'atténuation et de prévention pour assurer la survie des territoires non autonomes au changement climatique est considéré comme particulièrement utile. Enfin, la FAO et le secrétariat de la Communauté du Pacifique ont mené des activités relatives à la composition des aliments, dans le cadre du Réseau international de systèmes de données relatives à l'alimentation (INFOODS).

B. Fonds monétaire international

9. D'après les informations fournies par le Fonds monétaire international (FMI), les territoires non autonomes n'étant pas membres à part entière du Fonds, ils ne bénéficient pas des réunions annuelles de consultation sur les politiques économiques qui sont organisées conformément aux dispositions de l'article IV des Statuts du FMI, et qui représentent l'instrument fondamental régissant les rapports continus du Fonds avec ses membres. Toutefois, dans le cadre de la surveillance régionale annuelle réalisée en coordination avec l'Union monétaire des Caraïbes orientales, les territoires d'Anguilla et de Montserrat participent, en tant que membres de cette union monétaire et du Centre d'assistance technique des Caraïbes, aux discussions sur les politiques communes des pays membres. Sur la base des données fournies au FMI par l'Union monétaire et examinées dans le contexte de cette mission de surveillance annuelle, le FMI prépare des notes d'information économique et financière concernant ces deux territoires, qui sont publiées dans les pages consacrées aux différents pays de sa publication *International Financial Statistics*. L'équipe du FMI qui mène les discussions sur les politiques communes des pays membres de l'Union monétaire a effectué sa première mission à Anguilla et à Montserrat en mars 2009, où elle s'est entretenue avec les autorités respectives en ce qui concerne la situation et les perspectives économiques. Dans le cadre de ses rapports avec l'Union monétaire des Caraïbes orientales et le Centre d'assistance technique des Caraïbes, le FMI a fourni une importante assistance technique à Anguilla et à Montserrat dans les domaines de la gestion des finances publiques et des statistiques économiques et financières.

10. Par ailleurs, plusieurs territoires non autonomes disposent d'un secteur financier offshore qui représente une partie substantielle de leur activité économique. L'intensité croissante des feux des projecteurs internationaux braqués sur les activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme a frappé ces territoires de plein fouet. C'est ainsi que la plupart d'entre eux ont tiré parti du rapport de synthèse du FMI sur la mise en œuvre des normes réglementaires indiquées pour le secteur financier, intitulé *Assessment of Financial Sector Supervision and Regulation*. Conçues en vue d'aider les juridictions à déterminer les points faibles de la supervision et de la réglementation du secteur financier et à y remédier, ces évaluations ont été réalisées pour Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques et les îles Vierges britanniques.

C. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

11. D'après les informations qu'il a communiquées sur l'action qu'il mène dans le Pacifique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) appuie les territoires non autonomes de Guam, de Nouvelle-Calédonie, de Pitcairn, des Samoa américaines et des Tokélaou par l'intermédiaire d'un programme défini pour la période 2008-2012 visant à aider les gouvernements à réaliser de manière progressive les droits des enfants. Pendant la période concernée, l'UNICEF a œuvré en faveur de ces territoires dans les cinq domaines principaux suivants : renforcement de la vaccination; lutte contre le VIH/sida; action face à la crise économique mondiale; sécurité alimentaire et nutritionnelle; préparation aux pandémies. Il travaille en étroite collaboration avec un large éventail de partenaires, notamment des donateurs, des organisations régionales du Pacifique et un réseau d'organisations non gouvernementales, afin de veiller à ce que l'élaboration et le suivi de programmes de développement soient fondés sur les droits et étayés par des informations factuelles dans tous les pays et territoires du Pacifique.

12. Par ailleurs, l'UNICEF assure le secrétariat des partenariats pour le renforcement des programmes de vaccination dans la région du Pacifique, qui regroupe des partenaires clefs de la région, y compris les territoires mentionnés ci-dessus, en vue d'examiner la couverture vaccinale et les progrès accomplis vers la réalisation de certains objectifs tels que la vigilance pour le maintien de l'absence de la poliomyélite, l'éradication de la rougeole et le contrôle de l'hépatite B. À ces fins, l'UNICEF a, pendant la période considérée, travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les United States Centres for Disease Control and Prevention (CDC), l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), la New Zealand Agency for International Development (NZAID) et le secrétariat de la Communauté du Pacifique. Le Fonds a également collaboré avec l'ONUSIDA et d'autres partenaires sous-régionaux pour appuyer un cadre facilitant la mise en œuvre de mesures adéquates de prévention et de traitement dans des environnements où la prévalence du VIH/sida est faible.

13. En février 2010, l'UNICEF et d'autres partenaires ont soutenu la Conférence du Pacifique sur la dimension humaine de la crise économique mondiale, durant laquelle les répercussions de la crise sur les enfants, les femmes et les personnes vulnérables ont été étudiées, et le Sommet du Pacifique sur l'alimentation, au cours duquel ont été examinées des questions ayant trait à la production, au commerce et à

la sécurité des denrées alimentaires et à l'accès à une alimentation et à une nutrition de bonne qualité pour toutes les communautés du Pacifique. Pendant la période considérée, l'UNICEF, l'OMS et le secrétariat de la Communauté du Pacifique ont poursuivi leur étroite collaboration en vue de renforcer la communication pour prévenir la pandémie de grippe et éventuellement y faire face.

14. S'agissant des Caraïbes, l'UNICEF a indiqué qu'en ce qui concerne Montserrat, les îles Turques et Caïques et les îles Vierges britanniques, chacun de ses programmes territoriaux comporte quatre éléments qui sont intégrés dans une approche de la politique sociale axée sur l'innovation professionnelle et l'obtention de résultats. Ces quatre éléments sont les suivants : mobilisation et partenariats en faveur des enfants; protection de l'enfance; prévention du VIH et compétences pratiques; développement du jeune enfant. L'UNICEF s'intéresse en outre aux relations avec les médias et aux interventions médiatiques permettant de faire mieux connaître et comprendre les questions dont traite le Fonds et ses activités.

15. Dans les îles Vierges britanniques, les interventions menées par l'UNICEF depuis 2008 ont notamment consisté à former des journalistes dans le domaine des politiques sociales, à élaborer un protocole national de prévention, de notification et de prise en charge des cas de maltraitance d'enfants et à mettre au point une politique d'éducation à la santé et à la vie de famille.

16. À Montserrat, l'UNICEF a, depuis 2008, organisé des stages de formation sur les politiques sociales à l'intention de journalistes; participé à l'élaboration du projet DevInfo (un système de bases de données visant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été mis au point en coopération avec le système des Nations Unies); entrepris de recenser les perceptions, mentalités et opinions relatives aux violences sexuelles commises contre des enfants; élaboré une politique d'éducation à la santé et à la vie de famille. Il a également fourni une assistance technique pour le contrôle de la qualité des environnements de soins et d'éducation pour le développement du jeune enfant. Le gouvernement du territoire a, par la suite, utilisé les résultats de ces travaux lors de l'élaboration de la politique, des normes et des cadres réglementaires relatifs au développement du jeune enfant, qui permettront d'orienter et de suivre l'évolution de ce secteur.

17. Dans les îles Turques et Caïques, l'UNICEF a similairement formé des journalistes dans le domaine des politiques sociales, apporté son soutien à la mise en service de l'initiative DevInfo, entrepris de recenser les mentalités et opinions relatives aux violences sexuelles commises contre des enfants, participé à des consultations sur la mise au point d'une politique d'éducation à la santé et à la vie de famille, effectué des évaluations du secteur du développement du jeune enfant, formé des praticiens dans ce secteur, organisé des programmes d'éducation parentale et distribué à la population des supports d'information. Pendant la période considérée, le Fonds a poursuivi les travaux entamés dans les îles Turques et Caïques à la suite des dégâts provoqués par l'ouragan Ike en septembre 2008.

D. CNUCED

18. Selon une réponse reçue de la CNUCED, 14 des 16 territoires non autonomes sont, d'après l'Assemblée générale, de petits territoires insulaires en développement qui connaissent généralement les mêmes problèmes structurels que les petits États

insulaires en développement. La plupart de ces territoires ont une assise économique très restreinte, axée sur le commerce des services, principalement le tourisme international et les services financiers délocalisés. La CNUCED a fait œuvre de pionnier en apportant un appui international aux petites économies insulaires en développement il y a 35 ans et aide depuis les petits États insulaires en développement à surmonter leur handicap économique et à accroître leur spécialisation. Elle accorde également, à l'occasion, une attention particulière aux petits territoires insulaires dépendants dans le but de les aider à atténuer leur vulnérabilité économique. Elle a vivement incité les quelques territoires non autonomes qui offrent des services financiers délocalisés à devenir ou à rester des paradis fiscaux entièrement coopératifs, selon la définition qu'en donne l'Organisation pour la coopération et le développement économiques.

E. Programme des Nations Unies pour le développement

19. En ce qui concerne le Pacifique, le bureau multinational du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Apia a fourni des renseignements relatifs à l'appui que le Programme apporte aux îles Tokélaou, en collaboration avec les organismes et bureaux des Nations Unies ci-après : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, Bureau de la coordination des affaires humanitaires et OMS, qui couvrent officiellement l'archipel des Tokélaou sur la base de son statut de membre associé. Cinq entités (PNUD, OMS, UNICEF, FNUAP et UNESCO) ont conçu spécifiquement pour les Tokélaou des activités qui s'inscrivent dans le cadre de programmes de travail pluriannuels. Trois entités (UNIFEM, Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et Groupe de coordination de l'assistance humanitaire) apportent un soutien par le biais de leurs programmes régionaux pour le Pacifique, qui sont axés principalement sur le renforcement des capacités, la formation et des ateliers. Pour la période 2008 à 2012, le total de l'assistance des Nations Unies aux Tokélaou est estimé à environ 1,3 million de dollars.

20. Comme indiqué dans des rapports précédents, le Plan stratégique intégré des Nations Unies et du Conseil des organisations régionales du Pacifique en faveur des Tokélaou pour la période 2008-2010 a été élaboré par le Gouvernement des Tokélaou, des institutions des Nations Unies et cinq organismes du Conseil, à la suite de la demande d'harmonisation de l'assistance des donateurs. Avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la sous-région du Pacifique pour la période 2008-2012, le Plan stratégique intégré définit les grandes orientations du Plan d'action du programme de pays pour la période 2008-2012 arrêté par les Tokélaou et les organismes des Nations Unies. Le soutien d'ensemble apporté par le Conseil des organisations régionales du Pacifique et les organismes des Nations Unies au titre du Plan stratégique intégré comporte les trois volets suivants : a) assistance technique (élaboration de politiques et interventions techniques); b) renforcement des capacités, y compris en matière d'éducation et de formation; c) apport de petites subventions destinées à des projets de développement communautaires d'ordre environnemental, économique et social. Le Plan stratégique intégré en faveur des Tokélaou a par ailleurs servi de base à l'élaboration, avec le

concours de la Nouvelle-Zélande, du tout premier Plan stratégique national des Tokélaou pour la période 2010-2015, qui a été approuvé en 2009.

21. En ce qui concerne les Caraïbes, il ressort des informations fournies par le PNUD que, pendant la période considérée, des analyses des incidences de la crise économique mondiale sur la pauvreté et la situation sociale ont été réalisées dans plusieurs îles des Caraïbes orientales, notamment à Montserrat.

22. Dans les îles Vierges britanniques, le PNUD, en coopération avec le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), a contribué au renforcement de la capacité d'adaptation des communautés par le biais d'un programme conçu pour réduire les risques de catastrophes découlant de glissements de terrain. Pour ce faire, le Programme a mis des experts locaux à contribution, renforcé les capacités et créé des emplois locaux afin de creuser des tranchées de drainage et de construire des murs de rétention et autres infrastructures pour limiter les dégâts dus aux inondations et aux glissements de terrain, particulièrement dans les communautés vulnérables.

23. Par ailleurs, le PNUD continue d'apporter son soutien au Groupe des donateurs des Caraïbes orientales pour la gestion des catastrophes, en vue d'améliorer et d'affiner les plans opérationnels et les procédures opérationnelles standardisées relatives à l'état de préparation et aux réactions en cas de catastrophe dans les Caraïbes orientales, et de promouvoir une démarche uniformisée pour l'évaluation des catastrophes.

F. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

24. Dans sa réponse, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a indiqué que trois territoires non autonomes sont dotés du statut de membres associés, à savoir les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes et les Tokélaou (depuis 1983, 1999 et 2001, respectivement). Des consultations sont actuellement en cours avec les Bermudes, qui ont manifesté leur intérêt en vue de devenir membre associé de l'UNESCO. L'Organisation ne manque aucune occasion de s'associer avec des territoires non autonomes pour mener des activités conjointes, notamment en matière de partage d'information ou de renforcement des capacités, au plan régional, sous-régional ou national. Un certain nombre de sites du patrimoine mondial se trouvent dans des territoires non autonomes, tels la ville historique de St George et les fortifications associées, aux Bermudes (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord); les lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés (France); l'île d'Henderson, dans l'archipel de Pitcairn (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord).

25. Dans les Caraïbes, l'UNESCO a soutenu une conférence sur l'enseignement supérieur pour les pays des Caraïbes orientales (tenue à Sainte-Lucie du 22 au 24 mars 2010), qui a été organisée conjointement par le Commonwealth of Learning (COL) et par le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO). L'événement avait pour objectif principal d'évaluer les problèmes d'ordre politique et institutionnel liés à l'élargissement de l'offre aux cycles élevés de l'enseignement dans les États des Caraïbes orientales. L'Organisation a parrainé des participants venus d'Anguilla, des îles Vierges britanniques et de Montserrat.

26. Dans le cadre du projet de renforcement des capacités statistiques pour l'éducation, l'UNESCO a organisé dans les Caraïbes entre 2008 et 2010 des ateliers sur le renforcement des capacités régionales dans le domaine des statistiques de l'éducation, auxquels étaient présents de nombreux participants des territoires non autonomes, notamment Anguilla, les îles Caïmanes, les îles Vierges britanniques et Montserrat.

27. Dans les îles Vierges britanniques, l'UNESCO réalise, en partenariat avec la Commission nationale pour l'UNESCO, l'Initiative d'atténuation de la pauvreté des jeunes par le biais du tourisme et du patrimoine, dont l'achèvement est prévu en 2010. Ce projet consiste notamment à former 20 jeunes originaires des îles d'Anegada, Tortola et Virgin Gorda à des domaines tels que le recensement des sites du patrimoine et la documentation sur ces sites, l'élaboration de produits touristiques, la protection des sites touristiques naturels et culturels et l'acquisition de compétences pratiques.

28. À Montserrat, le bureau de l'UNESCO a fourni un soutien technique au Gouvernement en vue d'élaborer une politique nationale de riposte globale au VIH/sida.

29. Aux Tokélaou, l'UNESCO a soutenu la planification et l'élaboration de politiques dans le domaine de l'éducation, ainsi que l'étude de l'intégration du VIH/sida aux programmes nationaux d'enseignement. Elle a également apporté son assistance à la production de l'édition anglaise d'une publication sur les méthodes et les savoirs halieutiques traditionnels aux Tokélaou, qui devrait paraître fin 2010. Le territoire est déterminé à sauvegarder son patrimoine culturel immatériel. C'est ainsi que l'UNESCO a invité les Tokélaou à participer, en tant qu'observateur, à l'atelier national qui se tiendra sur la question du 4 au 6 mai 2010 à Apia.

30. En matière de communication et d'information, le Gouvernement des Tokélaou a bénéficié du soutien de l'UNESCO pour la mise en place d'une stratégie de communication visant à améliorer les contacts et le dialogue avec les Tokélaouans vivant dans les trois atolls et à l'étranger. Le plan élaboré a fait intervenir divers médias, notamment des stations de radio FM locales, des bulletins d'information, la messagerie électronique et des sites Web, pour assurer le partage de l'information.

31. L'UNESCO a apporté un soutien à la modernisation des sites Web du Parlement tokélaouan, afin de promouvoir ces éléments essentiels de l'amélioration de la gouvernance que sont la sensibilisation du public et un meilleur accès à l'information.

G. Organisation mondiale de la Santé

32. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a rapporté avoir mené en 2009 des activités de coopération portant sur diverses questions de santé à Guam, en Nouvelle-Calédonie, aux Samoa américaines et dans les Tokélaou. Selon les renseignements fournis, les activités menées par l'OMS aux Samoa américaines consistaient principalement à appuyer la mise en valeur des ressources humaines, par l'octroi de bourses, aux fins du renforcement des capacités sanitaires; de la vaccination des enfants; de la prévention du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles; des maladies non infectieuses; de la promotion de la santé.

33. Les activités de coopération menées par l’OMS en Nouvelle-Calédonie ont principalement consisté à apporter une assistance technique pour répondre aux demandes du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la grippe A (H1N1) et la coordination de la mutualisation des informations dans le Pacifique. À cet égard, l’OMS a informé la région de l’apparition des premiers cas de grippe A (H1N1) et des tendances des maladies à symptômes pseudo-grippaux.

34. Par ailleurs, selon les informations fournies, des représentants de la Nouvelle-Calédonie ont été invités à assister à divers ateliers et réunions organisés par l’OMS sur différents thèmes, dont les maladies non infectieuses, l’enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes et l’enquête mondiale auprès du personnel enseignant. Des affiches, un communiqué de presse et des informations générales sur le thème des mises en garde sanitaires à propos du tabac ont été fournis au Territoire.

35. En ce qui concerne les Tokélaou, les activités menées par l’OMS ont principalement porté sur les domaines de coopération et aspects sanitaires techniques suivants : maladies non infectieuses; développement de ressources humaines spécialisées; renforcement du système sanitaire; promotion de la santé; information relative à la santé; sécurité alimentaire; VIH/sida et infections sexuellement transmissibles; contrôle du tabagisme; hygiène de l’environnement.